

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
25 Mars 2026

Date d'affichage de
convocation
25 Mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

2026-014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 31 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné pouvoir : Anne BRUS à Laetitia MARCHAND
Karine CHAOUCHI à Thérèse MALEM

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

31 MARS 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Objet :
**Règlement intérieur des
Commissions de la
commande publique**

CONSIDÉRANT que de nouvelles dispositions législatives et réglementaires ne prévoient plus les modalités de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, alors qu'il est nécessaire de les préciser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1 : APPROUVE** le Règlement intérieur des Commissions de la Commande publique, annexé.
- **Article 2 : DIT** que les prochaines Commissions se réuniront conformément aux dispositions prévues par ledit Règlement.

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **02 AVR. 2026**

Certifiée exécutoire le : **02 AVR. 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Thérèse MALEM